



**Procès-verbal  
de la 3e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS  
ÉCOLE PRIMAIRE BRASSARD-SAINT-PATRICE**

Procès-verbal de la 3e réunion ordinaire du conseil d'établissement tenue le 13 décembre 2022 au salon du personnel du pavillon Saint-Patrice à 18 h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames :  
Rebecca Bessette  
Caroline Côté  
Patricia Gaumond  
Geneviève Legault  
Manon M. Dubois  
Marie-Hélène Maheu  
Sylvie Martel  
Karine Martin  
Christelle Proulx-Cormier

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur : Mathieu Bégin

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT**

Pier-Samuel Poulin	Directeur
Anne-Louise Déziel	Directrice-adjointe

<p>CÉ #2022-12-001</p>	<p style="text-align: center;"><b>1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Les points suivants sont ajoutés en séance tenante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait 7.3 en tant que « Activités ou sorties éducatives » et remplacé par « Planificateur d'éducation à la sexualité au préscolaire et primaire »</li> <li>- Ajout 7.4 : Nouvelle direction</li> <li>- Ajout 13 a : Page Facebook des parents</li> <li>- Ajout 13 b : Communication par rapport au Grimpe-o-thon</li> <li>- Ajout 13 c : Budget 23-24</li> </ul> <p>Il est proposé par Christelle Proulx-Cormier et appuyé par Rebecca Bessette d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en séance tenante.</p> <p style="text-align: center;">➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ # 2022-12-002</p>	<p style="text-align: center;"><b>2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2022</b></p> <p>Corrections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P.3 Point 4 : « que les documents soulèvent pourront » au lieu de « pourrons ».</li> <li>- P.4 Point 5 : « soient adoptées »</li> <li>- P.4 Point 6 : dans le titre « bris de service », il manque le premier « e » de service.</li> <li>- P.6 Point e : on devrait lire 15 119,30\$ au lieu de 15 1119,30\$</li> </ul> <p>Il est proposé par Manon M. Dubois et appuyé par Patricia Gaumont, que le procès-verbal du 8 novembre 2022 soit adopté avec les corrections apportées.</p> <p style="text-align: center;">➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p style="text-align: center;"><b>3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Les suivis du procès-verbal de la séance du 8 novembre seront traités au cours de la séance.</p>

#### 4. ADOPTION DU BUDGET ANNUEL 22-23

Pier-Samuel nous présente le budget. Il donne des explications aux membres sur des éléments des fonds 1, 2 et 5, et s'attarde davantage sur certains d'entre eux. Il répond aux membres au fur et à mesure.

Il explique aux membres que les mesures portant la mention (P) signifient qu'elles sont protégées. Si ces sommes ne sont pas dépensées à la fin de l'année, elles retournent au ministère. Les mesures ayant la mention (D), pour dédiées, présentent quant à elle plus de souplesse et les sommes peuvent être transférées à d'autres mesures.

Pier-Samuel présente également un résumé des dépenses occasionnées par la mise à niveau de la cuisine principale du pavillon St-Patrice. Certaines dépenses sont couvertes par le centre de service.

Un membre se questionne sur des moyens d'obtention de financement, afin d'aider l'école à couvrir ces dépenses, telles collectes de fonds, communications au député de la région, etc. Selon certains membres, ces options ne peuvent être considérées pour des raisons variables.

Les déficits du budget sont reportés à l'année suivante, alors que les surplus ne le sont pas. Chaque école fait l'effort d'arriver à un équilibre budgétaire.

Il est proposé par Patricia Gaumont et appuyé par Geneviève Legault, que le budget annuel 22-23 soit adopté tel que présenté.

CÉ # 2022-12-003

#### ➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est amené par Manon M. Dubois que le montant récolté lors de la campagne de financement de l'automne 2022 (360\$) puisse être utilisé pour l'achat de jeux éducatifs dans les classes du préscolaire, au lieu de livres. L'usage de jeux éducatifs étant lié au programme du préscolaire, ce montant répondrait à un besoin spécifique.

Après discussion entre les membres sur divers enjeux, dont l'équité entre les classes, il est proposé que, si possible, le montant de 360\$ puisse être utilisé soit pour des jeux éducatifs, des livres ou du matériel pédagogique non périssable.

Proposé par Marie-Hélène Maheu et approuvé à l'unanimité.

Il est entendu que Pier-Samuel valide demain la légalité d'un tel changement, considérant l'approbation de ce montant pour achat de livres par diverses instances en début d'année scolaire, incluant par le CÉ. Pier-Samuel avisera les membres du CÉ par courriel, avant l'annonce aux enseignants.

Afin d'éviter cette prise de décision fin septembre, il est suggéré de modifier le moment de discussion de ce sujet au CÉ. Le niveau primaire aimerait également revoir l'an prochain l'attribution de ces montants.

### **5. APPROBATION DE LA GRILLE-MATIÈRES 23-24**

Pier-Samuel nous présente la grille-matières 23-24, identique à celle de l'an dernier.

Un membre se questionne si les enseignants sont consultés en lien avec le temps accordé aux matières. Par exemple, le membre se demande si le temps alloué à l'éducation physique aux classes de TSA, soit 2h30 par semaine, est approuvé par le personnel. Pier-Samuel confirme que les enseignants sont consultés.

Il est proposé par Geneviève Legault et appuyé par Marie-Hélène Maheu, que la grille-matières 23-24 soit adoptée tel que présentée.

➤ **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. RÉOLUTION QUANT À UN NOUVEAU CONCESSIONNAIRE**

Pier-Samuel avise les membres du conseil que le concessionnaire actuel, Sodexo, désire mettre fin au contrat de service alimentaire, et ce dès le 3 février prochain.

La direction de l'école a rencontré M. Vivier, responsable chez Sodexo, en novembre dernier. L'entreprise semblait alors éprouver des enjeux d'organisation et planification des repas, de ressources humaines (cuisiniers entre autres) et présentait un déficit financier. Malgré un accompagnement proposé par la direction, celle-ci a reçu le 2 décembre un avis de résiliation de contrat. En vertu d'une clause du contrat, le délai de 60 jours a été respecté.

CÉ # 2022-12-004

Un remboursement des repas non utilisés sur les cartes-repas est prévu par Sodexo.

À la suite de cette nouvelle, la direction a réagi rapidement en contactant la propriétaire de La Pomme Verte, concessionnaire alimentaire ayant répondu à l'appel d'offres en juin 2022.

D'autres discussions avec ce concessionnaire devraient avoir lieu au cours des prochaines semaines, afin entre autres de sonder son intérêt pour une offre alimentaire à notre école dès cette année.

Les membres ont rediscuté et reconsulté l'offre de service soumise en juin dernier. Certains points seront soulevés par la direction lors des échanges à venir, telle la possibilité de réserver les repas 1 ou 2 semaines d'avance, plutôt qu'au mois tel que proposé par cette entreprise, ainsi que la possibilité de commander une 2<sup>e</sup> portion et le fonctionnement en cas d'absence de l'élève.

Un nouvel appel d'offres sera lancé si ce concessionnaire n'est pas en mesure d'offrir le service.

Résolution proposée :

Afin de limiter le bris de service, il est proposé par Christelle Proulx-Cormier et appuyé par Patricia Gaumond que la direction procède, si possible, à une signature de contrat avec le concessionnaire La Pomme Verte, avant la date prévue de la prochaine séance, donc sans retour au conseil au préalable. Une attestation officielle est remplie par la présidente du conseil.

CÉ # 2022-12-005

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. INFORMATION DE LA DIRECTION**

### **7.1 PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

Pier-Samuel a fait un retour sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Lors du dernier sondage, 91% des élèves affirmaient se sentir en sécurité à l'école. Dans le cadre de ce plan, guidés et accompagnés par leurs professeurs de musique, les élèves du pavillon Brassard et St-Patrice ont formé le 27 novembre dernier, une chorale dans leur gymnase respectif. Les membres ont visionné une vidéo présentant les élèves du pavillon Brassard interpréter une version francophone de la chanson Imagine de John Lennon.

La vidéo des élèves de St-Patrice dévoilant trop les visages et par souci de confidentialité, la possibilité de diffuser une version audio sera considérée par l'équipe de direction.

Un rappel est fait sur la possibilité de retrouver et consulter le plan de lutte de l'école sur le site web de l'école.

## **7.2 PLAN DE CONTINGENCE DU SERVICE DE GARDE**

Point non discuté.

## **7.3 PLANIFICATEUR D'ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE**

Selon les niveaux scolaires, un minimum de cinq à sept heures d'enseignement par année est exigé par le ministère en termes d'éducation à la sexualité. Les enseignants ont été concertés et un programme d'enseignement a été élaboré. Ce programme (ou planificateur) a été présenté aux membres du CÉ. Les sujets abordés pour chaque année scolaire ont été déterminés. Les enseignants assureront le partage de ces notions avec leurs élèves. Sylvie Morin, infirmière, assurera l'enseignement de certains sujets via des ateliers en classe. Une lettre d'information sera envoyée aux parents par l'équipe de direction en janvier 2023.

## **7.4 NOUVELLE DIRECTION**

Pier-Samuel informe les membres que Marise Cotnoir remplacera Brigitte Didier pendant son absence, à titre de directrice adjointe du pavillon St-Patrice. Ce remplacement, d'une durée de 6 mois, est effectif depuis le 12 décembre 2022. Madame Cotnoir provient du Centre de services scolaire des Sommets.

## **8. INFORMATIONS DES ENSEIGNANTS (S'IL Y A LIEU)**

Aucune information discutée.

## **9. INFORMATIONS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (S'IL Y A LIEU)**

Aucune information discutée.

## **10. INFORMATION DE L'O.P.P.**

### **10 a. Suivis des activités**

#### ***Cartes***

Quatre-vingts cartes de Noël ont été fabriquées par des élèves pour des résidents en RPA de Magog. Ces cartes seront distribuées prochainement par Anne-Louise Déziel.

#### ***Don de livres au suivant***

Un partage de livres a été proposé. Cette activité est en cours. Les professeurs sont libres d'organiser ou non cette activité dans leur classe. Les élèves des classes participantes devaient apporter un livre en bon état de la maison, et recevront en retour le livre d'un autre élève. Des parents de l'OPP ont fourni quelques livres pour des élèves qui n'ont pu en fournir un. Il semble que le fonctionnement de l'activité n'ait pas été bien compris par tout le corps professoral. Un avis informatif sera envoyé par Anne-Louise aux enseignants. Les enseignants désireux de participer seront responsables d'en faire connaître les modalités aux parents de leurs élèves.

#### ***Cinéma***

Une soirée cinéma sera proposée le 27 janvier 2023, aux élèves du pavillon St-Patrice. La présence de parents accompagnateurs et de parents bénévoles sera requise afin d'assurer une surveillance des élèves. Une contribution volontaire est proposée, pour l'achat par les élèves de popcorn, liqueurs, bonbons ou autres friandises lors de cette soirée. Voir point suivant, soit 10 b.

### **10 b. Contributions volontaires (soirée cinéma et chorale)**

Des élèves du premier cycle présenteront un spectacle, une chorale de Noël, sous la direction de Stéphane Proulx, professeur de musique. Afin de couvrir une partie des frais associés au spectacle, une contribution volontaire pourrait être demandée.

Ainsi, Karine Martin propose et Manon M. Dubois appuie que ces 2 contributions volontaires (cinéma et chorale) soient demandées aux parents spectateurs.

Il est soulevé par un membre que 2 envois différents annonceraient des heures de spectacle (chorale) différentes. L'heure sera clarifiée par l'équipe de direction.

Les projets de l'OPP nécessitant l'approbation du CÉ, une programmation annuelle pourrait être envisagée l'an prochain.

### **10 c. Fondation Réal D'Anjou**

Caroline Côté nous partage que 18 familles défavorisées de Magog, sélectionnées par la direction, bénéficieront avant les Fêtes de bons d'achat de 150\$ en épicerie (en remplacement de paniers de Noël), de même que des sacs à surprises.

### **11.CORRESPONDANCE**

Aucune nouvelle information.

### **12.QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune.

### **13.VARIA**

#### **13 a. Page Facebook des parents**

L'école s'étant officiellement dotée d'une page Facebook, la page Facebook des parents, antérieurement créée, a dû changer de nom pour « Parents de l'école BSP de Magog ». Ne portant pas le nom complet de l'école, cette appellation est plus difficile à trouver, donc cette page à repérer.

Administrée dans le moment par Christelle et Karine, cette page privée se veut entre autres un outil de communication pour l'OPP, d'échange entre parents et d'entraide dans la communauté. D'autres pages de parents fonctionneraient avec le nom complet de leurs écoles.

Il est demandé par Christelle Proulx-Cormier et Karine Martin, que la direction considère le retour du nom complet « Brassard St-Patrice » dans le nom de la page Facebook parents.

#### **13 b. Communication par rapport au Grimpe-O-thon**

Peu de temps a été alloué aux familles afin d'amasser des fonds pour le Grimpe-O-thon. La mise en place de campagnes de financement

devant être approuvées par le CÉ, il y a peu de temps entre la première rencontre annuelle du conseil, l'envoi de la communication aux parents et l'événement.

Dans le but d'optimiser la collecte, il est proposé par des membres que l'approbation de certaines campagnes de financement ait lieu en juin l'année précédente.

De plus, il est suggéré par des membres que plus d'emphase et de publicité soient faites sur cette activité. Par exemple, les parents pourraient être invités à venir encourager les élèves, des objectifs précis pourraient être fixés, un montant par tour effectué pourrait être accordé, etc.

### **13 c. Budget 23-24**

Il est suggéré par Manon M. Dubois que le montant de 300\$ alloué soit revu à la hausse lors de la prochaine année. Cette proposition est à évaluer par Pier-Samuel.

### **14.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h40.

---

(signature)  
Le président d'assemblée

---

(signature)  
Le directeur

